A renvoyer à l'ASBL Chantier - Charleroi

par poste, fax : 071 56 07 29

ou e-mail : secretariat@eftchantier.be

Mme/Mr .....

Adresse.....

Tél : ..... GSM : .....

E-mail : .....

☐ Je suis intéressé pour obtenir des renseignements complémentaires sur le métier de moniteur(trice) d'auto-école.

☐ Je participerai à la séance d'information

- ☐ Du 15 décembre 2018 à 10h00
- ☐ Du 12 janvier 2019 à 10h00

☐ Je suis travailleur(se) - Fonction .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....

.....

☐ Je suis demandeur(se) d'emploi au FOREM depuis le .....
et je suis indemnisé(e) par l'ONEM

☐ Oui ☐ Non

☐ Je suis indépendant(e)

☐ Autre .....

Congé éducation

Si vous êtes travailleur(se) et que vous disposez d'un contrat de travail, vous pouvez obtenir des jours de "congés" pour suivre cette formation, notamment pour les formations organisées le mardi en journée.

Cette formation est reconnue dans le cadre de la législation sur le **congé-éducation.** Votre employeur continue à vous payer votre rémunération pour les jours de formation, et il récupère votre rémunération via le FOREM.

Renseignements complémentaires lors des séances d'information

Financement du droit d'inscription

Le droit d'inscription est de 450 € pour la partie I (112 heures) et 150 € pour la partie II (40 heures).

Comment financer un tel montant

- Si vous êtes travailleur(se), votre employeur peut éventuellement intervenir;
- Si vous êtes bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou "article 60" votre C.P.A.S. peut intervenir en tout ou en partie.
- Si vous êtes demandeur(se) d'emploi, le FOREM peut, sous certaines conditions, financer votre formation.
- Si vous n'êtes dans aucun des cas repris ci-dessus, notre partenaire, la coopérative CREDAL, peut vous octroyer un "Crédit social accompagné". Un prêt de 500€ doit être remboursé à raison de : 28,65€/mois pendant 18 mois.

Renseignements complémentaires lors des séances d'information

Editeur responsable : Daphné Winnepenninckx c/o - asbl CHANTIER - rue de la Vieille Place 51 - 6001 CHARLEROI

ASBL chantier

CENTRE IFAPME Liège-Huy-Waremme

Devenez moniteur(trice) d'auto-école

Pour la formation pratique (Brevet II)

A partir du 19 janvier 2019

1 jour et 1/2 par semaine

Séances d'informations

Le 15 décembre 2018 à 10h00

Le 12 janvier 2019 à 10h00

à CHARLEROI (Marcinelle)
Rue de la Vieille Place 51

Renseignements :

04 229 84 20 - 071 56 04 31

secretariat@eftchantier.be

Ou : formation.continue@centreifapme.be

Le métier de moniteur(trice) d'auto-école

Le métier de moniteur (trice) d'auto-école est réglementé. Le métier ne peut s'exercer que si l'on est en possession du brevet délivré par le SPW Mobilité.

Il existe 5 brevets :

- **Brevet I** : Directeur(trice) d'école de conduite
- **Brevet II** : Moniteur(trice) pratique de voiture de tourisme
- **Brevet III** : Moniteur(trice) théorique
- **Brevet IV**: Moniteur(trice) pratique moto
- **Brevet V** : Moniteur(trice) pratique de camions, bus et remorques

Nous organisons une formation préparatoire aux examens du SPW Mobilité pour le brevet II

Le brevet II peut s'obtenir suivant un programme qui se déroule en 4 phases :

1) Cours théoriques sur les matières relatives au code de la route, à la pédagogie et à la mécanique avec une présence effective de minimum 120 heures*

2) Examen écrit et oral au SPW Mobilité sur les matières apprises à la formation

3) Stage de 225 heures dans une Auto-Ecole agréée

4) Présentation d'une leçon modèle au SPW Mobilité

*** Si vous ne suivez pas au minimum 120 heures de cours, vous pouvez présenter l'examen du SPW mobilité, mais dans ce cas le stage sera de 300 heures au lieu de 225 heures. (60h de législation routière, 30h de mécanique et 30h de pédagogie)**

Un partenariat : ASBL Chantier Charleroi et Centre IFAPME Liège ASBL

Cette formation est organisée par le Centre IFAPME Liège Huy Waremme et l'ASBL Chantier Charleroi.

Matières enseignées

PARTIE I

Législation routière (72 heures)

- Lois coordonnées
- Code la route
- Initiation à la réglementation d'école de conduite
- Initiation aux évaluations et examens

Mécanique auto (40 heures)

- Mécanique générale
- Mécanique voiture de tourisme

PARTIE II

Pédagogie (40 heures)

- Méthodologie à l'apprentissage de la conduite en accompagnement du stage
- Pédagogie de la conduite d'une voiture de tourisme

Horaire : A partir du 19 janvier 2019

Fin prévue le 1 juin 2019. Cours les mardis en journée et le samedi matin, sauf congés scolaires.

L'horaire précis sera remis à la séance d'information.

Conditions d'accès à la formation

- Être titulaire d'un permis de conduire (sans déchéance du droit de conduire les trois dernières années)

Droit d'inscription

450 € pour la PARTIE I

150 € pour la PARTIE II

Lieu de formation et de séances d'info :

ASBL Chantier
Rue de la Vieille Place 51
6001 Charleroi
Tél. 071/56.04.31

Conditions d'accès aux examens du SPW Mobilité et au stage :

Pour les brevets 2 : *Contact SPW : 081/77.29.02*

- Être titulaire du permis de conduire depuis 4 ans au minimum au moment de l'examen
- Disposer d'un certificat de bonnes vie et mœurs modèle 2 pour l'admission au stage
- Être en possession de sa sélection médicale (vue, etc) pour l'admission au stage.